
Séance du 21 octobre 2024

Nombre de membres en exercice : 11
présents : 9
votants : 11

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt et un octobre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Sérís, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe HUGUET, Maire.

Date de la convocation du conseil : 16 octobre 2024

Étaient présents : Mmes et MM., Éric BRISSET, Emilien HUGUET, Philippe HUGUET, Didier LE BAIL, Agnès LEMAIRE, Christophe LHERMITE, Didier LUCAS, Corinne MAUBOUSSIN et Bertrand THAUVIN.

Absent excusé : Dominique BONOMO : procuration à Éric BRISSET, Magali SAUGER : procuration à Philippe HUGUET

Corinne MAUBOUSSIN a été désignée secrétaire de séance

Monsieur le Maire ouvre la séance et présente l'ordre du jour suivant :

- 1) Approbation du procès-verbal de la réunion du 23 mai 2024
- 2) Retour sur les décisions prises depuis le dernier conseil municipal dans le cadre des délégations au Maire
- 3) Reprise des résultats de l'AF de Sérís dans le budget communal
- 4) Subvention à la SAR et Trait d'Union
- 5) Devis Les jardins du Noyer
- 6) Devis maçonnerie – DAIRAIN
- 7) Diam'net – devis vitrerie et contrat de nettoyage des bâtiments communaux
- 8) Montant du remboursement des cours de natation
- 9) Approbation du RPQS – exercice 2023
- 10) Recensement de la population – recherche d'un agent recenseur
- 11) Questions diverses**

1) Procès-verbal de la réunion du 23 mai 2024

Le procès-verbal de la séance du 23 mai 2024 est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

2) Retour sur les décisions prises dans le cadre de la délégation du conseil municipal au Maire

- 1- Décision relative à l'exercice du droit de préemption pour un bien situé 13 chemin de Paris : refus
- 2- Décision relative à l'exercice du droit de préemption pour un bien situé 39 rue de l'Eglise : refus

3) Reprise du résultat de l'AF de Sérís dans le budget communal

DELIBERATION 22/2024

L'Association foncière de Sérís a été dissoute au 30 juin 2024. Suite à sa dissolution, les résultats de l'Association foncière doivent être repris par jeu d'écriture dans le budget communal principal de Sérís. Les écritures comptables suivantes sont proposées à l'approbation du conseil municipal :

Fonctionnement – recette – chapitre 002 : + 6262.86 euros
Investissement – recettes – chapitre 10 – compte 1068 : - 10.49 euros
Investissement – dépenses – chapitre 001 : - 10.49 euros

Les crédits seront réinvestis pour l'élagage et la remise en état du chemin allant à la ferme photovoltaïque et en particulier au niveau du bois.

VOTE : unanimité des membres présents ou représentés

4) Approbation du rapport sur le prix et la qualité de l'eau – exercice 2023

DELIBERATION 23/2024

Monsieur le maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'eau potable.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Le RPQS doit contenir, a minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- ✓ **ADOpte** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable
- ✓ **DECIDE** de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
- ✓ **DECIDE** de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr
- ✓ **DECIDE** de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

VOTE : unanimité des membres présents ou représentés

5) Subvention à la SAR – Animation du 14 juillet 2024 et à Trait d'Union

DELIBERATION 24/2024

Monsieur le Maire propose une subvention de 200 euros à la SAR suite à l'animation du 14 juillet 2024 et une subvention de 150 euros à l'association Trait d'Union

Le montant de chacune des subventions sera imputé au compte 65748.

VOTE : unanimité des membres présents ou représentés

6) Devis Les Jardins du Noyer

DELIBERATION 25/2024

Le maire propose de supprimer par dessouchage la haie située derrière l'agence postale.

Un devis proposé par Les jardins du Noyer a été présenté pour un montant de 283 euros HT soit 339.60 euros TTC avec évacuation et mise en décharge des végétaux.

VOTE : unanimité des membres présents ou représentés

7) Devis maçonnerie

DELIBERATION 26/2024

Des travaux de maçonnerie doivent être repris au niveau du pignon du local de la chaufferie. Un devis est présenté par l'entreprise DAIRAIN de Sérís pour un montant de 2 777 euros TTC.

VOTE : unanimité des membres présents ou représentés

8) Diam'net – Devis vitrerie et contrat de nettoyage annuel

DELIBERATION 27/2024

Comme chaque année, le nettoyage de l'ensemble des vitres des bâtiments communaux est effectué sur demande à l'entreprise qui effectue le nettoyage hebdomadaire des locaux. Les vitres concernées sont celles du bâtiment du secrétariat, de l'agence postal, de l'ancienne mairie, de la salle des fêtes et de la salle polyvalente.

Le devis présenté s'élève à 300 euros HT soit 360 euros TTC.

En parallèle, le contrat de nettoyage en cours a été revu afin de mettre à jour les prestations demandées. Le contrat s'élève à un forfait mensuel de 442.83 euros HT soit 531.40 euros TTC.

VOTE : unanimité des membres présents ou représentés

9) Remboursement des cours de natation

DELIBERATION 28/2024

Lors d'une dernière séance du conseil municipal, il avait été soumis l'idée de proposer aux habitants le remboursement d'une partie des frais liés à l'apprentissage de la natation pour les enfants de la commune âgés de 6 à 10 an dans la limite de 10 séances.

A ce jour, seuls deux enfants ont été inscrits sur la liste en mairie. Une famille a déjà présenté une facture des cours.

Il s'agit ce soir de déterminer le montant de la subvention accordée pour chaque famille, sachant que le montant d'un cours est de 15 euros.

Montant de la subvention : 50 % du montant total des cours de natation limité à 10 séances de 15 euros chacune soit un remboursement maximum de 75 euros par enfant.

VOTE : unanimité des membres présents ou représentés

10) Recensement de la population – agent recenseur et fixation du forfait

Le recensement de la population aura lieu pour la commune de Sérís à partir du 16 janvier jusqu'au 15 février 2025. Afin d'organiser le recensement en lien avec l'INSEE, la commune doit recruter un agent recenseur qui effectuera les démarches auprès de chaque logement.

Un appel est lancé pour le recrutement d'une personne.

De plus, il est proposé de rémunérer le futur agent recenseur par un forfait comprenant les indemnités kilométriques de formation et de circulation dans la commune et pour l'ensemble du travail de recensement à effectuer pendant la période.

Montant proposé : 1 200 euros bruts

Pour le moment, aucune proposition de candidature. Une annonce sera faite sur la page facebook.

QUESTIONS DIVERSES :

- **Départ de Magali LUCAS** : Magali LUCAS, secrétaire de Mairie a annoncé son départ de la Communauté de communes Beauce Val de Loire au 31 décembre 2024 pour de nouvelles fonctions. Un recrutement est en cours pour son remplacement.
- **Repas des aînés** : très satisfaisant
- **Salle des fêtes** : les travaux sont terminés. Les dossiers de subventions vont être soldés après paiement des dernières factures
- **Fossé chemin de Paris** : travaux reportés en raison de la météo
- **Tracé RTE** : travaux sur la ligne haute tension de janvier à octobre 2025
- **Prévisions investissements 2025** : salle polyvalente : peinture extérieures, revêtement intérieur des murs, nouveau mobilier...
- **Halloween** : le 31 octobre 2024
- **Arbre de Noël** : le 14 décembre 2024

Fin du conseil municipal à 22h00

La secrétaire de séance

Corinne MAUBOUSSIN

Le Maire,

Philippe HUGUET